



**RAPPORT ANNUEL
2021**

**SOUS-DÉLEGATION
UNHCR KALEMIE**

Table of Contents

CONTEXTE OPÉRATIONNEL.....	5
CHIFFRES CLÉS POUR 2021.....	7
Partie I : Réfugiés	9
I. Contexte	10
II.  PROTECTION	10
A. Enregistrement et Documentation.....	10
B. Violences basées sur le Genre et protection de l'enfant	11
C. Protection juridique et Assistance légale	12
III.  EDUCATION	13
A. Education primaire.....	13
B. Enseignement universitaire.....	14
IV.  SANTÉ	15
A. Accès aux soins de santé	15
B. Prise en charge des personnes à besoins spécifiques	16
C. Lutte contre la COVID-19	17
V.  MOBILISATION COMMUNAUTAIRE ET AUTONOMISATION	18
A. Mobilisation Communautaire.....	18
B. Autonomisation et amélioration des moyens de subsistance	19
VI.  Solutions durables : Rapatriement	20
A. Rapatriement volontaire librement consenti	20
Partie II : Rapatriement des Réfugiés Congolais.....	22
I. Contexte	23
II. Opération de rapatriement volontaire des réfugiés Congolais de la Zambie	23
A. Activités préparatoires	23
B. Accueil et réception des rapatriés	24
III. Cohabitation Pacifique	24
A. Sensibilisations et champs communautaires.....	24
IV. Réintégration plus durable	25
A. Appui aux activités génératrices de revenus	25
Partie III : Personnes déplacées internes (PDI) et Retournées.....	27
.....	27
I. Contexte	28
II.  PROTECTION	29

A.	Monitoring de Protection	29
B.	Violences basées sur le Genre (GBV).....	31
C.	Protection des enfants.....	32
D.	Enregistrement à l'état-civil.....	32
E.	Enregistrement et profilage des IDPs.....	35
F.	Services aux personnes à besoins spécifiques	35
III.	 Cohabitation Pacifique, Mobilisation communautaire et Autonomisation	36
A.	Cohabitation Pacifique	36
B.	Mobilisation communautaire.....	36
C.	Appuis à l'autonomisation.....	38
IV.	 SHELTER AND NFIS	38
A.	Constructions et réhabilitation des abris et infrastructures	38
B.	Distributions des Articles Ménagers Essentiels	39
V.	 SOLUTIONS DURABLES	39
A.	Coordination des activités de fermeture des sites autour de Kalemie	40
B.	Projet d'appuis multisectoriels pour une réintégration réussie.....	40
VI.	 LOGISTIQUE	41
A.	Gestion des véhicules et du carburant	41
VII.	ICT	42
A.	Réalisations	42
VIII.	 COORDINATION ET RENFORCEMENT DU LEADERSHIP	43
A.	Cluster Protection	43
B.	Cluster Abri.....	43
C.	Groupe de Travail CCCM	44
	LEÇONS APPRISES ET PERSPECTIVES	46

[RAPPORT ANNUEL 2021 SOUS-DÉLÉGATION UNHCR KALEMIE]

Ce rapport annuel a été préparé par la Sous-délégation du HCR de Kalemie pour l'année 2021. Le rapport couvre les activités clés en termes de protection, Violences basées sur le Genre (GBV), Protection des enfants, Services aux personnes à besoins spécifiques, Cohabitation Pacifique, Abris et Articles Ménagers Essentiels ainsi que Solutions durables et lutte contre la COVID-19 pour 2021.

La Sous-Délégation de Kalemie compte un total de 617 943 réfugiés, des retournés congolais et personnes déplacées internes (PDI).

PHOTO DE COUVERTURE:

Grâce à une aide financière reçue par le HCR, une famille de réfugiés à Lubumbashi a développé une activité génératrice de revenus liée à l'élevage de poules et de poulets. Cette famille peut désormais vivre en autonomie. UNHCR/Capucine Jorda

CONTEXTE OPÉRATIONNEL

La Sous-délégation de Kalemie apporte la protection internationale et assistance aux réfugiés et demandeurs d'asile, les personnes déplacées internes et retournées, les rapatriés et les personnes à risque d'apatridie. Dans la province du Tanganyika, la population des personnes déplacées internes était 371 142 en décembre 2021, où une légère diminution a été observée. La population des retournés quant à elle, a augmentée de 62 063, passant de 166 845 personnes à 228 908 entre janvier et décembre 2021. Enfin, la population des réfugiés est restée plus ou moins stable avec une diminution de 526 individus entre janvier et décembre 2021 dans le grand Katanga, soit un total de 4 102 réfugiés.

Ces variations importantes concernent d'une part les naissances enregistrées (133 personnes), le rapatriement volontaire de 31 personnes ainsi que l'inactivation de 659 individus absents à la vérification physique conduite au cours de l'année 2021. La majorité de ceux qui ont été absents à la vérification concerne le territoire de Dilolo dans la province du Lualaba. Ils auraient migré vers la province du Kasaï, à la recherche d'opportunités et pour faire du commerce.

Les rapatriés de la Zambie, sont principalement installés dans les territoires de Pweto dans la province du Haut-Katanga et de Moba dans la province du Tanganyika. Les rapatriés spontanés dans le territoire de Pweto sont arrivés par petit groupe depuis 2019 et le Monitoring s'est poursuivi tout au long de l'année 2021 et a contribué à la mise à jour des données sur les rapatriés spontanés. En effet, 554 ménages de 2490 personnes sont venus s'ajouter auprès de 20 000 personnes déjà rentrées spontanément. En réponse à ces vagues de retours, l'opération de rapatriement volontaire librement consenti a été lancée et 59 familles de 228 personnes ont bénéficié d'un accueil dans la dignité et sécurité. L'opération va s'intensifier en 2022, avec le renforcement des activités de réintégration.

Au niveau sécuritaire, la Sous-Délégation de Kalemie, couvrant toutes les 4 provinces issues du démembrement du Grand Katanga, a évolué dans un environnement caractérisé par, tantôt par l'accalmie dans certains territoires, tantôt par la résurgence de conflits intercommunautaires (Twa et Bantou) et l'activisme des milices et groupes armés et des opérations militaires dans d'autres.

La situation sécuritaire dans cette espace géographique est restée dominée par les activités des miliciens Mai-Mai Malahika, Kabeke, Apa na Pale et Perci MotoMoto, Kabeke,

etc, dans la partie nord de la province de Tanganyika. Des incursions, coupures des routes et attaques des positions militaires par ces miliciens Mai -Mai, ont occasionné des déplacements massifs de la population, des morts des civiles que les militaires, principalement dans une partie du territoire de Nyunzu, Kongolo et Kalemie.

Face à la menace permanente due à la présence et activisme des milices, les autorités provinciales, particulièrement les FARDCs ont lancé des opérations militaires des traques des miliciens dans le territoire de Nyunzu (Kisengo et ses environs) et la zone de Bendera, afin de freiner et mettre fin aux activités de ces derniers lesquelles deviennent très récurrents dans ces zones. Par ailleurs, avec le retour progressif de sécurité dans certains axes, jadis bastion des milices suite aux actions combinées des autorités provinciales et des FARDCs dans la recherche de la paix, et les sensibilisations sur la cohabitation pacifique, un nombre important des personnes déplacées ont regagner leurs villages d'origine ou se sont relocaliser dans les villages environnant de la ville de Kalemie.

Dans les provinces du Haut-Katanga, Lualaba et Haut-Lomamie, c'est la recrudescence de la criminalité urbaine dans les grandes villes comme Lubumbashi, Likasi, Kolwezi, Kamina. La ville de Kalemie n'en est pas du reste.

CHIFFRES CLES POUR 2021

Chiffres clés

 Réfugiés et demandeurs d'asile	 Déplacés Internes	 Retournés	 Rapatriés
 Individus 3.576	 Individus 371.142	 Individus 228.908	 Individus 228
 Ménages 1.112	 Ménages 79.664	 Ménages 46.684	 Ménages 59

Activités majeures par groupe de populations

EDUCATION

- 821 enfants (sur 951 enfants en âge scolaire), dont 393 filles et 428 garçons ont bénéficié d'une prise en charge scolaire sous forme d'une assistance en CASH



SANTE

- 2 449 personnes (1 133 enfants et 1 316 adultes) dont 99.9% des réfugiés et 1% de demandeurs d'asile ont été prises en charge dans les formations sanitaires conventionnelles.



AUTONOMISATION

- 338 projets financés depuis 2019, dont 75 en 2021 dont 44% sont des femmes.
- 15% sont autonomisables à court terme (moins de 2 ans).



MONITORING DE PROTECTION

- 4 259 incidents de protection
- 8 658 violations de droits humains collectés et documentés
- 15 475 personnes touchées par ces incidents



LUTTE CONTRE LES VBG

- 1.237 incidents VBG documentés.
- 387 ont bénéficié d'un soutien psychosocial.
- 120 survivant (e)s ont bénéficié de la réponse psychosociale, médicale et juridique,



SOLUTIONS DURABLES

- Coordination des opérations de fermeture de trois sites autour de Kalemie.
- Elaboration et présentation du Projet de villagisation pour six sites de 2500 ménages de 12 500 personnes



RAPATRIEMENT VOLONTAIRE

- 59 familles de 228 personnes ont bénéficié d'un accueil dans la dignité et sécurité. Ils ont été accompagnés dans leurs zones de retour respectives



APPUI A LA REINTEGRATION

- 663 ménages Twa et Bantoues dans 5 villages de Pweto sont impliqués dans les activités champêtres. Ils bénéficient des intrants agricoles pour la mise en place des champs semenciers communautaires.



COEXISTENCE PACIFIQUE

- 18 000 auditeurs touchés par les 74 séances de sensibilisations sur la paix et la cohabitation pacifique à Pweto
- 06 structures communautaires de protection qui travaillent dans la prévention des conflits dans les communautés à Pweto



DEVELOPPEMENTS MAJEURS

La situation sécuritaire dans certaines localités de notre zone d'intervention a considérablement réduit l'impact des interventions. Ainsi les personnes relevant de la compétence du HCR dans le nord des territoires de Kalemie, Nyunzu et de Kongolo n'ont pas pu bénéficier des assistances qui étaient planifiées en leur faveur. De même, les autorités administratives et militaires n'ont pas pu bénéficier des sessions de renforcement des capacités qui avait été planifié. Cette situation déplorable a eu pour conséquence que la population des Territoires de Nyunzu et Kongolo ont continué à faire face à l'insécurité, mettant en péril leur protection, avec de graves restrictions sur l'espace humanitaires (non-accessibilité, les bénéficiaires qui ne peuvent obtenir des réponses). Les violations des droits humains sont toujours aussi importantes, même si l'on a observé une baisse sensible comparativement à 2020 (11 341 violations de droits humains qui ont affectées 16 515 victimes). En 2021, le Monitoring ayant collecté et documenté 8 658 violations de droits humains ayant affectés 15 475 victimes. Les données ont été partagées avec toutes la communauté humanitaire pour des actions appropriées, en fonction des besoins.

Dans le domaine de la lutte contre les violences basées sur le genre, les partenaires du HCR ont collecté et documenté 1237 incidents liés à cette thématique. Une réponse plus ou moins holistique a été apporté à 387 cas (274 ont été référés vers les structures médicales pour une prise en charge médicale dont, 58 ayant bénéficié des Kits PEP et 120 SVS référés vers la clinique juridique AVDH pour un accompagnement juridique). Toutes ces actions ont permis de réduire les stigmas du traumatisme.

Dans le volet de l'amélioration des données sur l'état civil et le renforcement de l'enregistrement des naissances, la sous-délégation de Kalemie a apporté des appuis multiformes aux autorités et services de l'état-civil. Les actions ainsi déployées ont permis d'augmenter le taux de naissance, passant de 35% en 2020 à 46% en 2021.

L'évaluation participative basées sur l'approche de l'Age, Genre et Diversité (AGD) s'est déroulée dans les provinces du Haut-Katanga, Lualaba et Tanganyika et couvert 8 territoires. A l'exception des personnes à risque d'apatridie, toutes les autres catégories de personnes relevant du mandat du HCR ont été touché par le présent exercice, à travers lequel **1 241** réfugiés, demandeurs d'asile, rapatriés, personnes déplacées interne et les retournés ont été consultés.

Partie I : Réfugiés



L'autonomisation des personnes sous mandat fait partie des objectifs premiers de la Sous-délégation du HCR à Kalemie. Ici, un réfugié est fier de sa production maraichère. UNHCR/Aline Irakarama

I. Contexte

La population des réfugiés est passée de 4 102 à 3 576 entre janvier et décembre 2021 dans l'espace ex grand Katanga, soit une diminution totale de 526. Les variations importantes concernent d'une part les naissances enregistrées (133 personnes), le rapatriement volontaire de 31 personnes ainsi que l'inactivation de 659 individus absents à la vérification physique conduite au cours de l'année 2021. La majorité de ceux qui ont été absents à la vérification concerne le territoire de Dilolo dans la province du Lualaba. Ils auraient migré vers la province du Kasaï, à la recherche d'opportunités et pour faire du commerce.

Les activités d'établissement et de renouvellement des documents d'identité des réfugiés et demandeurs d'asile ont permis d'établir 513 documents de protection, dont 167 cartes d'identité pour réfugiés, 243 attestations de demandeurs d'asile, 80 billets de composition familiale et 23 factsheet (preuve d'enregistrement). Dans le cadre de l'autonomisation, 9 nouveaux projets ont été financés, via la modalité CBI.

Dans le cadre de la protection juridique, sur 36 visites et plaidoyers conduits par la CNR auprès des services de police et de migration, 12 réfugiés et demandeurs d'asile ont pu retrouver leur liberté notamment dans les provinces du Lualaba (7), du Haut Katanga (2) et du Tanganyika (3). A ce jour, 09 cas sont signalés encore en détention préventive pour des motifs relatifs au droit commun auprès des services de police et de migration.

En ce qui concerne les diverses assistances, au cours de la période du présent rapport, 149 personnes à besoin spécifique ont été assisté via les transferts monétaires, 363 chefs de ménages parents d'élèves du primaire (821) ont été assistés via le paiement des frais MINERVAL dans le Haut Katanga et le Lualaba et 1653 réfugiés dont 11 demandeurs d'asile ont bénéficié de 2219 visites médicales dans les structures sanitaires conventionnées à Lubumbashi.

Les activités dans le volet du rapatriement ont tourné autour des sensibilisations individuelles à l'occasion des sessions de réception des mardis et jeudi organisées par les bureaux de Lubumbashi et Kalemie. Le Bureau a facilité le rapatriement volontaire de 8 familles de 31 personnes ayant opté pour le retour dans leur pays d'origine, venant ainsi mettre un terme au problème de déplacement forcé de ces personnes

II. PROTECTION

A. Enregistrement et Documentation

L'amélioration et le maintien de la qualité de l'enregistrement a été assuré à travers les activités de mise à jour des données biographique et biométrique et l'enregistrement continu des réfugiés et demandeurs d'asile. L'année 2021 aura été marqué par l'opération de vérification qui s'est déroulée dans les provinces du Haut-Katanga et Lualaba. Cette opération a permis de vérifier et de mettre à jour les informations de 2 962 personnes sous

mandat du HCR qui viennent s'ajouter aux 619 réfugiés et demandeurs d'asile de la province du Tanganyika pour porter les effectifs de cette catégorie de personnes relevant de la compétence du HCR à 3 576 (statistiques au 31 Décembre 2021). Les données ainsi mises à jour permettent non seulement d'actualiser les statistiques et la cartographie des Personnes relevant de la compétence du HCR, mais également d'obtenir les informations sur les intentions de retour et les profils socio-économiques des réfugiés et demandeurs d'asile, favorisant ainsi le développement des projets qui répondent de manière pertinence aux besoins réels des personnes relevant de la compétence du HCR.

Dans le cadre de la documentation, les activités d'établissement et de renouvellement des documents d'identité des réfugiés et demandeurs d'asile ont permis d'établir 513 documents de protection, dont 167 cartes d'identité pour réfugiés, 243 attestations de demandeurs d'asile, 80 billets de composition familiale et 23 factsheet (preuve d'enregistrement). 1 500 cartes de réfugiés ont été établis au profil des réfugiés ayant 12 ans et plus. Ces documents leurs ont permis la liberté de mouvement et de bénéficier des assistances.

B. Violences basées sur le Genre et protection de l'enfant

Au courant de la période couverte par le présent rapport, les activités dans le domaine des violences basées sur le genre ont consisté en des sensibilisations et suivi d'un cas pendant devant les tribunaux depuis Octobre 2020. Aucun nouveau cas n'a été identifié en 2021. Dans le cadre des sensibilisations, 130 personnes dont 68% des femmes et filles ont bénéficié des séances de sensibilisation sur les VBG. Ces sessions ont été conduites à Sandowa, Dilolo, Kipushi et Lubumbashi.

Dans le cadre de l'assistance juridique au profit des survivants des violences basées sur le genre, le HCR, à travers son partenaire ADSSE a suivi de dossier VBG au Tribunal de Grande Instance de Lubumbashi en sa première audience foraine à la prison de Kassapa, où l'affaire inscrit sous RP 14749 de la CI survivante mineure a été appelée et représentée

par le cabinet d'avocats contracté pour la circonstance. Il s'agit d'un engagement à lutter contre toute forme d'impunité. Il est question d'assurer à une survivante les meilleures conditions pour lui permettre de retrouver l'estime de soi et de reconstituer tant sur le plan psychologique que juridique et sécuritaire.

Par ailleurs, 9 points focaux ont été identifiés dans le cadre de la lutte contre les violences basées sur le genre. Les Comités des réfugiés n'ont participé que de manière très timide aux mécanismes d'identification des cas de violences basées qui restent marginale, au regard des informations disponibles. Il est question d'avoir un regard particulier dans ce secteur en 2022.

C. Protection juridique et Assistance légale

Au cours de l'année 2021, les réfugiés et demandeurs d'asile, vivant en milieu urbain dans le Haut-Katanga et le Lualaba ont eu l'accès à l'assistance tant juridique que judiciaire par la facilitation du gouvernement et du HCR et en particulier par le partenaire gouvernemental CNR, à travers le volet « Appui à une aide juridique ».

La CNR appuie les réfugiés et les demandeurs d'asile à accéder à leurs droits à travers les services d'accueil, d'orientation, de conseils/informations juridiques. Un monitoring a été effectué sur la situation de détention des personnes relevant de la compétence du HCR. Il ressort de ce dernier que sur une période de 06 mois, soit de janvier à juin 2021, 36 réfugiés et demandeurs d'asile ont été recensés en état de détention auprès des différents services de police et de migration notamment la PNC et la DGM à travers le grand Katanga. Il est à noter que durant leur détention pour des motifs relevant essentiellement du droit commun et des droits civils aucun cas n'a fait l'objet d'une décision par la justice. Certains ont soit été relaxés après une brève période d'interpellation (entre 1 à 4 jours de détention préventive) par les services précités et avec le concours des plaidoyers menés par la CNR soit maintenus en détention, en raison de la complexité du cas. Ainsi, sur 36 visites et plaidoyers conduits par la CNR auprès des services de police et de migration, 12 réfugiés et demandeurs d'asile ont pu retrouver leur liberté notamment dans les provinces du Lualaba (7), du Haut Katanga (2) et du Tanganyika (3). A ce jour, seuls 09 cas sont signalés encore en détention préventive pour des motifs relatifs au droit commun auprès des services de police et de migration précités.

Le HCR, à travers son partenaire CNR a mené des plaidoyers et interventions ponctuelles auprès des autorités politico-administratives et coutumières ou des services spécialisés de la police, de l'armée, de l'ANR et de la DGM en faveur des personnes relevant de la compétence du HCR. Des actions ont également été menées auprès des Parquets et Tribunaux en faveur des réfugiés poursuivis ou en détention pour divers délits. Au cours de la période, sur 36 visites et plaidoyers conduits par la CNR auprès des services de police et de migration, 12 réfugiés et demandeurs d'asile ont pu retrouver leur liberté notamment dans les provinces du Lualaba (7), du Haut Katanga (2) et du Tanganyika (3). A ce jour, 09 cas sont signalés encore en détention préventive pour des motifs relatifs au droit commun auprès des services de police et de migration précités.

Besoins non couverts et contraintes

- Faible capacité technique, financière et de couverture du partenaire gouvernemental CNR dans la zone ;
- Faible connaissance des documents d'identité des réfugiés et demandeurs d'asile par une partie des services étatiques et majorité des acteurs du secteur privé ;
- Accès difficile au renouvellement de la documentation pour les réfugiés et demandeurs d'asile dans les zones rurales et péri-urbaines ;
- Procédures de DSR centralisées et longues ne facilitent pas la garantie de protection juridique des demandeurs d'asile exposés à plusieurs cas de tracasseries administratives et policière.

- Fermeture des bureaux HCR et CNR de Lubumbashi rend difficile le suivi et traitement des cas liés à l'enregistrement des nouvelles naissances et des activités d'enregistrement continu.
- Plusieurs dossiers de demandeurs d'asile n'ont pas de suite sur le sort réservée à leurs dossiers en raison des lenteurs au niveau de la procédure de DSR, ce qui limitent leur accès à une protection internationale effective.
- Difficulté pour les demandeurs d'asile Somaliens souvent assimilés aux terroristes par les services de sécurité, en particulier l'ANR, d'accéder à l'asile.
- Manque d'un partenariat avec le barreau ou cabinet pour la prise en charge juridique et judiciaire des cas des réfugiés et demandeurs d'asile interpellés ou en besoins d'assistance juridique et judiciaire.
- Mise en place d'un système numérique accessible par les réfugiés pour signaler automatiquement les événements survenant dans leur vie pour la mise à jour automatique de la base des données ProGres.

III. EDUCATION

A. Education primaire

Les enfants des réfugiés urbains en âge de scolarité (de 6-17ans) ont besoin d'un suivi et d'un encadrement pédagogique pendant la fréquentation scolaire. 363 chefs de ménages parents d'élèves du primaire ont été assistés via le paiement des frais MINERVAL à hauteur de 40\$ par élève pendant le premier semestre et de 24\$ pour les deux derniers trimestres. Une réduction d'assistance dictée essentiellement par la diminution des ressources. Les assistances monétaires en faveur de l'éducation ont permis d'éliminer les obstacles économiques qui empêchent les enfants d'accéder à l'éducation.

Au cours de cette période, les efforts ont été principalement portés en faveur des réfugiés installés dans le Haut-Katanga et le Lualaba où sur 1024 enfants identifiés en âges scolaires, parmi lesquels 498 filles et 526 garçons, un total de 821 enfants, soit 80,1%, dont 392 filles et 429 garçons ont été pris en charge par l'opération pour l'année scolaire 2020-2021. Aussi, 125 élèves finalistes du primaire, dont 48,0% des filles, ont également été concernées par la prise en charge pour les frais de participation aux épreuves hors session du concours national à hauteur de 15\$ par finaliste. Les frais de participation à la session ordinaire ayant été subventionnés par les autorités provinciales pour tous les finalistes, les élèves réfugiés finalistes du cursus primaire ont pu prendre part effectivement au TENAFEP (test national de fin d'étude primaire) avec un taux de réussite de 97% sur le nombre total de participants.

Quant à l'année scolaire 2021-2022, sur un total de 1481, soit une augmentation de 433 enfants en âges scolaires identifiés, 1083 ont été signalés comme inscrits au cursus primaire pour le premier trimestre de l'année scolaire, néanmoins le Bureau s'est fixé l'objectif de 1248 élèves pour cet exercice scolaire. Comme pour ceux de l'année scolaire antérieure, les 1248 élèves ciblés devraient bénéficier de l'appui monétaire dont le taux

reste à fixer et de l'accompagnement pédagogique nécessaire.

B. Enseignement universitaire

Le programme de bourses d'études de l'enseignement supérieur, mieux connu sous l'acronyme DAFI, est un instrument majeur permettant aux réfugiés du monde entier de poursuivre des études supérieures. C'est dans ce cadre que 32 dossiers des réfugiés du Haut-Katanga ont été soumis à la présélection. Après étude, 8 dossiers ont été retenus pour les interviews et au terme desquelles 6 candidats ont été définitivement retenus, dont 4 directement et 2 sur la liste d'attente.

Besoins couverts et contraintes

- Majorité des enfants des demandeurs d'asile de longue date, n'ont pas accès à l'éducation parce qu'ils ne bénéficient pas d'un appui scolaire et les parents n'ont pas de moyens pour leur en assurer.
- Non-assistance pour les enfants secondaire, adolescents et exposés à des risques particuliers de protection : recrutement par les groupes armés dont opèrent la zone, le banditisme, la prostitution, la délinquance.
- Faible couverture du programme des bourses universitaires pour les réfugiés désireux de poursuivre les études universitaires et tertiaires.
- Manque de couverture des élèves du niveau secondaires et du système parascolaire dans le programme actuel de prise en charge.



Dans les régions couvertes par la Sous-délégation de Kalemie, le taux de scolarisation très faible, notamment à cause du manque d'infrastructures et des fortes distances. La construction d'écoles permet aux enfants déplacés et aux communautés hôtes de jouir d'une éducation de proximité et de qualité. UNHCR/ Aline Irakarama

IV. SANTÉ

A. Accès aux soins de santé

Les réfugiés et demandeurs d'asile ont accès aux soins de santé auprès des structures médicales à travers la zone opérationnelle. Toutefois, le programme de la prise en charge médicale des réfugiés se fait dans quatre structures sanitaires contractées dans le Haut-Katanga et le Lualaba à travers des conventions de prestations des services.

Tout au long de l'année 2021, 2449 soit 1133 enfants et 1316 adultes dont 99.9% des réfugiés et 1% de demandeurs d'asile ont été pris en charge dans les formations sanitaires conventionnelles. 279 cas d'hospitalisations dus au paludisme grave et des syndromes infectieux sont également signalés. Le paludisme et les infections respiratoires sont en hausse des pathologies enregistrées au cours de cette année, soit 26,3% et 11,9 % de la population prise en charge. Les mécanismes de référence sont en lien avec les cas qui ne peuvent pas être pris en charge dans le cadre des soins et nécessitent un transfert pour besoins de soins de spécialité.

92 malades chronique dont 56 femmes et 36 hommes ont été réévalués, 24 PVV ont eu accès aux ARV et sur la ligne 1 et 6 aiguillages des réfugiés et demandeurs d'asile effectués. Finalement, 27 réfugiés en processus de rapatriement ont été pris en charge pour le test Covid-19 au Grand Labo de l'hôpital Sendwe de Lubumbashi.

Besoins non couverts et Contraintes

- Absence d'une couverture d'assurance médicale universelle dans le système médical Congolais ne favorise par une meilleure prise en charge de soins de santé ;
- Les ressources limitées pour la prise en charge médicale au niveau secondaire et tertiaire pour des cas nécessitant des soins de spécialité (Ophtalmologie, Dentisterie, oncologie, etc. y compris les maladies mentales) ;
- L'éloignement des structures médicales conventionnelle situées principalement dans les centres urbains avec une portion des réfugiés et demandeurs d'asile établis en zones rurales ou péri-urbaines.
- Difficultés d'accès au soin de santé continuent à préoccuper les réfugiés urbains et ruraux du Haut Katanga, du Lualaba et du Tanganyika. Il n'existe pas des structures médicales pour la prise en charge des réfugiés à Kasaji, Fungurume, Sandoa et Kalemie. Les réfugiés de ces localités ne bénéficient pas du programme de prise en charge des soins appropriés par manque d'un accord de
- Prise en charge médicale comme c'est le cas à Lubumbashi ; Kolwezi ; Dilolo et Kipushi.

B. Prise en charge des personnes à besoins spécifiques

Dans un contexte majoritairement urbain et marqué par le coût élevé de la vie, les personnes à besoins spécifiques manquent parfois de tout pour survivre et prendre soins d'elles-mêmes et ont besoin d'une assistance permanente pour leur survie et leur vie quotidienne. Il s'agit des personnes aveugles, des personnes de troisième âge, des personnes vivant avec handicap, des ENAs, des orphelins, des malades chroniques, des PVV. Etc.

Pour répondre à cette situation, le HCR soutient les personnes à besoins spécifiques avec des transferts monétaires inconditionnels et par des appuis ponctuels en services ou en matériels au cas par cas avec le concours du partenaire déployé sur le terrain.

Pour ce qui est de l'assistance en espèces fournie, elle permet de soutenir les ménages concernés à couvrir une certaine gamme de besoins, y compris la nourriture et le logement, etc.

Au cours de la période couverte par le présent rapport, 149 personnes à besoin spécifique ont été assistées via les transferts monétaires. 81 personnes à besoins spécifiques ont reçu chacune une assistance de 40\$ et 68 Malades chroniques ont reçu chacun une assistance de 80\$ sur 2 trimestres au lieu de 3 comme initialement planifié. Les bénéficiaires sont retenus lors des échanges autour d'un Panel multisectoriel dans le respect des critères de vulnérabilité édités par le HCR. Par ailleurs, 91% des élèves réfugiés ENA ont été scolarisés grâce aux subventions monétaires. 90% des personnes à besoin spécifique et 85% des malades chroniques ont apprécié l'organisation des assistances en leurs faveurs. Il faut noter que les personnes qui bénéficient jusqu'à présent ne représentent que 27% de ceux qui devraient prétendre à cette assistance. Malheureusement, même le peu identifié en raison des vulnérabilités accrues, n'ont pas pu être tous atteints au cours de cette année. Il sera notamment question d'améliorer la stratégie de ciblage et de couverture.

Besoins non couverts et Contraintes

- Faiblesse des systèmes locaux de prise en charge sociale des personnes à besoins spécifiques ;
- Faible élan de solidarité au sein des communautés réfugiées en particulier dans les zones urbaines ;
- Absence et/ou manque de capacités des structures locales des prises en charges en milieu péri-urbains et ruraux ne facilitant l'inclusion des personnes relevant de la compétence du HCR.
- Le HCR est le seul dans la région à prendre en charge les besoins des populations réfugiées et demandeurs d'asile.
- Méconnaissance par les autres acteurs y compris les autorités et membres du secteur privé des résolutions relatives au pacte mondial sur les réfugiés.
- Pas d'inclusion des réfugiés dans les programmes d'assistance des autres acteurs y compris du secteur privé qui sont pourtant actifs dans les actions caritatives dans la région.

- Faible couverture des personnes handicapées dans le programme d'autonomisation des réfugiées.
- 73% de personnes à besoins spécifiques ne sont pas incluses dans le programme d'assistance. Seuls 149 PBS sont pris en charge sur les 558 PBS (Base de données proGres).

C. Lutte contre la COVID-19

Au cours de l'année 2021, aucun cas positif de Covid-19 n'a été signalé parmi les réfugiés. La poursuite de la prise en charge des soins de santé primaire pour les réfugiés du Haut Katanga et du Lualaba est cruciale dans la mesure où elle permet d'éviter une grande crise sanitaire. Par ailleurs, il sied de préciser qu'à l'instar de la politique nationale sur la prévention et gestion de la Covid19, les personnes relevant de la compétence du HCR ont accès aux différents services et programmes sectoriels disponibles dans la région.

De plus, des campagnes de sensibilisations médiatique et de masse dans les espaces publiques ainsi que la distribution des masques faciaux et des Kits de protection ont été exécutées avec l'appui du partenaire ADSSE en faveur des 70% de la population réfugiée établie dans les centres urbains et péri-urbains. Ces initiatives ont également touché des populations hôtes dans les zones ciblées. 100 kits de dignité pour 100 femmes et filles en âge de procréer et 10.000 masques faciaux en tissus ont été également rendus disponibles pour la suite de la campagne de distribution aux populations réfugiées dans les zones à forte concentration.

Besoins non couverts et Contraintes

- La mise à disposition tardive des ressources ne facilite pas le partenaire à exécuter le programme dans les délais et suivant les procédures requises ;
- La négligence des gestes barrières anti Covid19 par la population en général et les personnes relevant du mandat de l'organisation incite à multiplier les campagnes de sensibilisations et des testing ciblées en faveur des populations réfugiées.
- Les conditions d'hygiène restent précaires dans les zones péri-urbaines et rurales où la promiscuité est érigée en mode de vie par les populations y compris les réfugiées.
- L'accès limité aux campagnes sur les meilleures conditions d'hygiène dans les zones péri-urbaines et rurales.
- Faible capacité de couverture du programme au regard des besoins notamment en Kit de dignité pour les femmes et filles en âge de procréer ;
- Pas de prise en charge pour cette catégorie des populations dans le programme notamment via les interventions monétaires exposent ces derniers à des risques.

V. MOBILISATION COMMUNAUTAIRE ET AUTONOMISATION

A. Mobilisation Communautaire

En accord avec la stratégie décidée au niveau global et national, la sous délégation de Kalemie s'est évertuée à appliquer de manière systématique l'approche communautaire dans toutes les interventions soutenant la participation des communautés réfugiées dans la mobilisation communautaire et à chaque étape du programme dans les zones d'installation.

Dans un premier temps, il a s'agi de collecter les informations sur l'existence des mécanismes communautaires, de l'évaluation sinon la nécessité de la mise en place des structures de protection communautaire ensuite de s'assurer de leur fonctionnement et finalement d'envisager leur renforcement de capacités. En vue de favoriser d'une part, la mise en œuvre des activités de promotion de la cohabitation pacifique entre eux et les communautés d'accueil et de faciliter leur intégration dans les structures de gouvernance locale existantes, tant dans les villages que dans les quartiers des centres urbains d'autres parts.

Au cours de l'opération, le Bureau a procédé au recensement de 11 structures de protection communautaire mises en place par les réfugiés et demandeurs d'asile dont 02 au Tanganyika et 09 au Haut-Katanga et Lualaba. Ces comités sont composés des hommes et de femmes réfugiés et sont organisés essentiellement comme structure de représentation des réfugiés, de l'autonomisation (AGR) et d'appui à la sensibilisation dans le cadre des violences basées sur le genre. Opérant dans la plupart sans Termes de références avec des procédures très lacunaires mais relativement suffisante pour assurer la participation et la mobilisation communautaire à chaque étape du programme d'assistance et de protection en faveur de leurs communautés respectives.

En même temps, environ 105 parents d'élèves réfugiés ont été recensés dans 11 structures créées par les communautés d'accueil principalement dans le Lualaba et le Haut-Katanga. Il s'agit des comités mis en place dans le secteur de l'éducation communément appelés « comités de parents » réunissant à la fois les parents d'élèves réfugiés et des communautés d'accueil dans différentes écoles. Cette intégration dans les mécanismes locaux contribue efficacement à la cohabitation pacifique et cohésion sociale entre les réfugiés et les communautés d'accueil dès lors qu'ils se sentent concernés par les mêmes intérêts.

En outre, dans le cadre de la sélection des projets d'autonomisation, le comité AGR des réfugiés a également eu à contribuer par sa participation à l'évaluation des projets pertinents retenus pour financement parmi les soumissions faites par leur membre de communautés.

Par ailleurs, à la suite de la pandémie de Covid-19 et aux mesures restrictives afférentes, les activités de mobilisation communautaire menées par le bureau dans le cadre des journées officielles : la journée internationale de la femme, la journée de l'enfant africain et la journée du 20 juin, n'ont permis à atteindre que 305 réfugiés par petits groupes dans l'ensemble de la zone de couverture.

Pour ce qui est de l'évaluation participative et les autres activités de mobilisation communautaires ainsi que de renforcements de capacités sur la protection à base communautaire, elles seront menées au cours du deuxième semestre tenant compte des restrictions liées à la covid-19.

Besoins non couverts et Contraintes

- Faible élan de solidarité au sein des communautés réfugiées en particulier dans les zones urbaines ;
- Les réfugiés sont disséminés dans de nombreux quartiers des villes et localités, ce qui rend difficile leur mobilisation ;
- La mobilité pendulaire ou alternante des réfugiés.
- Mesures barrières de lutte contre la pandémie de Covid19
- Faible intérêt des réfugiés à intégrer des structures communautaires locales de protection (associations, mutuelles, etc.) ou à participer aux activités d'intérêt général.
- Insuffisance des capacités des réfugiés à s'approprier de leurs droits et devoirs
- Insuffisance des soutiens matériels des structures communautaires de réfugiés.

B. Autonomisation et amélioration des moyens de subsistance

En ce qui concerne les activités de moyens de subsistance, l'année 2021 a été marquée par des défis et des réussites. Le nombre de femmes âgées de 18 à 59 ans qui possèdent leur propre entreprise a augmenté de 28, et au total 75 personnes ont été aidées à démarrer une entreprise. Le financement de cette année porte à 338 le nombre de personnes financées par le HCR pour des activités de subsistance, dont 44% sont des femmes. Le principal défi a été celui de la pandémie de COVID-19, qui a eu un impact sérieux sur les moyens de subsistance des PoCs, à tel point qu'il a fallu refinancer 120 anciens bénéficiaires dans leurs activités de moyens de subsistance.

Une enquête sur les moyens de subsistance a montré que seulement 15% des PoCs qui ont reçu un financement pour des activités de subsistance ont progressé au point d'être autonomisables à court terme (moins de 2 ans). Afin de mieux s'assurer que le financement des activités de subsistance se traduise par des progrès sur l'échelle de l'autonomisation, la sous-délégation a l'intention d'appliquer l'approche de gradation de manière plus approfondie, notamment en veillant à ce que, par le biais de partenariats, les bénéficiaires relevant du mandat du HCR aient également accès à un soutien à la consommation (vivres), en particulier dans les zones rurales et périurbaines.

Besoins non couverts et Contraintes

- Le coût élevé de la vie dans les zones urbaines ;
- Compétitivité rend difficile l'accès à l'emploi et aux marchés ;
- Les effets néfastes de la pandémie de Covid19 sur l'économie locale ;
- Chômage de masse et les facteurs de risques environnementaux.
- L'économie informelle.
- Couverture limitée du programme d'appui et accompagnement à l'autonomisation économique.

- La couverture des réfugiés de Kalemie (Tanganyika) par le programme d'appui et accompagnement à l'autonomisation économique.
- Enquête d'indice d'autonomisation dans le Tanganyika
- Ressources suffisantes d'appui pluriannuel pour l'autonomisation économique des réfugiés.



Dans la région de Kalemie, des réfugiés burundais ont développé par leurs propres moyens une activité maraichère. Cette activité est désormais pionnière dans leur aire géographique où ils sont les principaux fournisseurs de légumes aux communautés locales. UNHCR/Capucine Jorda

VI. Solutions durables : Rapatriement

A. Rapatriement volontaire librement consenti

Conformément à sa stratégie, la Sous-délégation a continué les communications autour du rapatriement volontaire à travers des sensibilisations de groupes et des entretiens individuels. En début d'année, le bureau avait reçu 9 demandes de rapatriement volontaires représentant 35 personnes. Tout au long de l'année, 3 nouvelles demandes de 12 personnes ont été reçues, portant les candidats au retour à 47 personnes (12 ménages). Parmi les demandes reçues, 8 ménages de 31 personnes des réfugiés Burundais ont pu être rapatriés vers leur pays d'origine, via la ville frontalière de Uvira. Le caractère volontaire a été vérifié, tout comme les conditions de voyage digne et sécurisé ont été

assuré pour chacun de ménages. Ils ont regagné leur pays d'origine, mettant ainsi un terme au cycle de déplacement. Ainsi, la sous-délégation a pu atteindre son objectif en trouvant une solution durable à ces ménages.

Besoins non couverts et Contraintes

Les rencontres avec les réfugiés de notre zone d'opération étaient des occasions de sensibiliser sur les solutions durables, pourtant il a été observé une adhésion très timide au rapatriement librement. Lors de l'exercice de l'AGD, la grande majorité (91%) des personnes ayant participé aux consultations ne souhaite pas rentrer dans leur pays, ce qui vient confirmer le manque d'intérêt pour cette solution durable. Il faut néanmoins reconnaître qu'on observe encore quelques lenteurs dans le traitement des demandes de rapatriement. Cette situation s'explique en partie par le ralentissement de l'opération de rapatriement en direction du Rwanda avec l'éruption volcanique qui a frappée le principal point de sortie.

- Très peu de réfugiés optent pour le rapatriement volontaire
- 12 ménages (47 personnes) sont attente de rapatriement

Partie II : Rapatriement des Réfugiés Congolais



I. Contexte

La stratégie de la sous-délégation consistait en un monitoring des zones de retour, à l'effet de renseigner les potentiels candidats au retour sur l'environnement de protection dans leur pays d'origine. L'autre axe d'intervention a consisté à susciter, de la part de certains pays d'asile, notamment la Zambie, les enquêtes sur les intentions de retour. Les activités de Monitoring de protection réalisées dans le territoire de Pweto n'ont documenté aucun incident impliquant un rapatrié, toute chose qui vient confirmer que tous ceux rentrent peuvent vivre dans leur localité d'origine sans être inquiété. Le programme de réintégration s'est intensifié dans la mise en place de activités de cohabitation pacifiques et le rapprochement communautaires à travers les champs communautaires dans 5 villages des zones de retour de Pweto (Kansabala, Cantonnier, Mbolyo, Mushima et Kizabi). 663 ménages de deux communautés Twa-Bantoues (les rapatriés spontanés de la Zambie, les IDP's retournés, les IDP's, ainsi que les demandeurs d'asile Zambiens) ont bénéficié des appuis en outils et intrants agricoles pour la mise en place des champs communautaires semenciers. Au cours de cette année, les activités ont surtout consisté en des suivis, de récoltes de la première saison culturale et de préparation des champs maraichers. Par ailleurs, ces ménages ont bénéficié au cours de cette année, des intrants agricoles constitués des semences de 500Kgs du maïs, 800Kgs de haricots, 800Kgs des arachides et 4200 pièces des boutures de manioc, ainsi que des outils aratoires composés de 160 houes, 160 machettes, 160 haches, 160 pioches, 40 pulvérisateurs, 80 arrosoirs, 80 imperméables, 80 bottes, 40L d'insecticides et 63L d'herbicides pour la mise en place des champs semenciers communautaires. Au cours de la même période, dans le cadre de l'opération de rapatriement librement consenti, 59 familles de 228 personnes ont bénéficié d'un accueil dans la dignité et sécurité. Ils ont bénéficié d'un kit retour pour faciliter leur réintégration dans leurs zones de retour respectives. Ils se sont, pour la plupart, réinstallés dans leurs localités d'origine.

II. Opération de rapatriement volontaire des réfugiés Congolais de la Zambie

A. Activités préparatoires

Sur la base des informations faisant état de la présence de nombreux rapatriés volontaires installés dans le territoire de Pweto, la Sous-délégation de Kalemie s'est engagée à développer un ensemble d'outils et documents afin de revisiter le cadre juridique d'accueil en vue de la mise en œuvre d'une opération de rapatriement facilité. C'est ainsi, qu'un draft de l'Accord Tripartite, un pamphlet sur le processus et les profils de territoires (Pweto, Moba, Kalemie) ont été élaborés et partagés dans le but de communiquer avec les réfugiés et récolter leurs intentions sur le retour. Au mois d'Août, la première réunion s'est finalement tenue sous l'égide du bureau régional pour faire le point sur l'état d'avancement de l'opération de rapatriement à différents niveaux. Si du côté de la RDC, les assurances avaient été données quant à la ferme volonté d'accueillir les rapatriés très rapidement, du côté de la Zambie, il s'est avéré important de procéder à une collecte des intentions de retour avant le lancement effectif de cette opération. Cette importante activité va se dérouler du 27 septembre au 9 octobre 2021 et toucher 86% de la population de la cible. Sur les 4 303 familles qui ont participé à l'enquête sur les intentions de retour, 66% ont

déclaré ne pas avoir l'intention de retourner, 27% ont déclaré avoir l'intention de retourner dans des délais différents, et 7% sont restés indécis. Parmi ceux qui avait opté pour le retour, 300 avaient souhaité regagner leur pays d'origine avant la fin d'année 2021. La dernière question qui restait à clarifier était celle liée au cadre juridique et décision a été prise que cette opération sera mise en œuvre conformément à l'Accord Tripartite signé le 28 Novembre 2006 à Lusaka.

B. Accueil et réception des rapatriés

La Sous-délégation de Kalemie s'est investie pour l'opérationnalisation du rapatriement volontaire librement consenti des réfugiés Congolais de la Zambie. C'est ainsi sur instance du bureau, des enquêtes sur les intentions de retour seront conduites du côté de la Zambie qui établiront que 300 réfugiés étaient disposés à rentrer immédiatement en RDC. Au 31 décembre 2021, 59 familles de 228 personnes ont bénéficié d'un accueil dans la dignité et sécurité. Ils ont bénéficié d'un kit retour pour faciliter leur réintégration dans leurs zones de retour respectives. Ils se sont, pour la plupart, réinstallés dans leurs localités d'origine. Il n'a pas été donné d'observer des tensions entre les différentes communautés vivent de manière plus ou moins paisible dans cette partie du pays. Le monitoring de protection conduit dans cette partie du territoire n'a collecté aucun cas de violation des droits humains des rapatriés, toute chose qui prouve à suffisance que la situation de protection est relativement calme. Les services sociaux de base sont disponibles, ainsi que les services de l'Etat, notamment la police, la gendarmerie, la justice.

Besoins non couverts et Contraintes

- Les rapatriés ont été accueillis dans un centre de location avec un espace réduit et d'une faible capacité. D'où la nécessité d'accroître la capacité afin d'accommoder plus au moins 500 individus.
- Les prélèvements étaient envoyés au Grand Labo à Lubumbashi ; situation qui prolongeait le séjour des retournés dans le centre de transit, en attente d'être dispatché dans leurs villages ;
- Perturbations liées au déploiement des équipes de la TMB, ce qui considérablement rallongé le séjour des rapatriés dans le centre de transit.

III. **Cohabitation Pacifique**

A. Sensibilisations et champs communautaires

Participant à la pacification des localités et rendre les retours plus durables, 74 séances de sensibilisations sur la paix et la cohabitation pacifique dans le territoire de Pweto. Des messages sur la paix et la cohabitation pacifique ont été enregistrés sous forme de spots (50 spots) et diffusés à la radiotélévision de Pweto (radio communautaire), partenaire dans cette localité ; au même moment 03 émissions interactives ont également été animées sur les mêmes thématiques. Ce canal de communication a atteint une population estimée à

environ 18 000 auditeurs (sur la base des aires de santé couverte par ce média. Il est à noter que ce mode de communication a l'avantage de toucher un large public au même moment et recommandons de maintenir le cap, en essayant de diversifier, voir multiplier les partenaires avec d'autres médias, susceptible d'avoir un impact direct sur les populations. Les activités réalisées dans ce domaine en 2021 ont tourné autour des suivis des champs impliquant 663 ménages de deux communautés Twa-Bantoues de 5 villages ont bénéficié des intrants agricoles constitués des semences de 500Kgs du maïs, 800Kgs de haricots, 800Kgs des arachides et 4200 pièces des boutures de manioc, ainsi que des outils aratoires composés de 160 houes, 160 machettes, 160 haches, 160 pioches, 40 pulvérisateurs, 80 arrosoirs, 80 imperméables, 80 bottes, 40L d'insecticides et 63L d'herbicides pour la mise en place des champs semenciers communautaires.

Besoins non couverts et Contraintes

- Absence d'acteurs de développement dans les zones à forte concentration de rapatriés ;
- Très peu de projets orientés vers les rapatriés
- Cette zone n'a pas été couverte par les activités de Monitoring de protection durant tout le second semestre
- Encadrement /accompagnement de tous les retournés dans un projet de réintégration afin de rendre le retour définitif et stable
- Absence stratégie d'assistance pour les rapatriés spontanés ;
- Inexistence d'un plan de réintégration

IV. Réintégration plus durable

A. Appui aux activités génératrices de revenus

En vue de rendre la réintégration plus durable, le HCR a mené des activités de sensibilisation de coexistence pacifique entre les retournés et la communauté hôte à travers le partenaire gouvernemental, la CNR. Les autorités locales ont été mis devant leur responsabilité sur le respect et la protection internationale des retournés congolais, en tant que représentant de l'Etat sur cette partie du territoire.

Le HCR a octroyé un fond (à travers la modalité CBI) de démarrage d'une activité génératrice de revenus à tous les ménages accueillis. L'objectif est de favoriser leur réinsertion socio-économique dans leur zone de retour respective. Même s'il n'existe pas un programme de réintégration pour ces personnes qui sont arrivées de manière spontanée, la Sou-délégation de Kalemie a mis en place un mécanisme de monitoring régulier, à travers le partenaire gouvernemental, la CNR, dans les zones à forte concentration. Ce monitoring ambitionne de faire une évaluation du degré de réintégration des rapatriés dans leurs zones respectives de retour. Il permet également de donner la cartographie de la situation d'accès aux droits et services sociaux de base.

Les services techniques étatiques ont été mobilisés, sensibilisés et appuyés pour accompagner les activités de rapatriement. Chacun dans son domaine a relevé les éléments auxquels il s'est engagé à apporter des solutions. C'est le cas entre autres des 85 personnes

à besoins, de 13 enfants à risques identifiés 07 enfants non accompagnés, 04 enfants avec des besoins particuliers de protection, de 122 élèves et de 14 personnes présentant des problèmes de protection.

Besoins non couverts et Contraintes

- Absence d'un centre de transit respectant les standards ;
- Faible capacité des acteurs sur le terrain pour accompagner la réintégration sociojuridique des rapatriés
- Insuffisance de monitoring post retour pour identifier les problèmes auxquels sont confrontés les rapatriés
- Le Kit de Réintégration afin de rendre le retour ces ex-réfugiés plus durable et stable.

Partie III : Personnes déplacées internes (PDI) et Retournées



Dans le village de retour de Sango Malumbi, les champs communautaires contribuent à la cohabitation pacifique entre les communautés retournées et les communautés hôtes. UNHCR/Aline Irakarama

I. Contexte

La stratégie de la Sous-délégation était de s'attaquer aux deux situations que connaît la province du Tanganyika. La première concerne celle des personnes déplacées internes dans les sites et celles qui sont hors sites d'une part et d'autre part, la seconde étant celle concernant les zones de retour.

Les causes des mouvements des populations dans la zone de couverture sont liées à l'activisme des bandes et milices armées d'une part et d'autre part à la persistance des conflits intercommunautaires Twa-Bantou. Les personnes qui se déplacent s'installent soit dans les sites (Kalemie et Nyunzu), soit dans les familles d'accueil, dans les villages. La question sera traitée différemment selon, que l'on se situe dans l'une ou l'autre situation, cause de déplacement, la vision étant d'arriver à réduire de manière considérable les mouvements des populations en s'activant, auprès des autorités et d'autres acteurs humanitaires de développement à améliorer dans les conditions de vie dans les zones et retour afin de rendre ces retours durables et répondre efficacement aux problèmes des déplacements.

Entre janvier et décembre 2021 dans la province du Tanganyika, la population des personnes déplacées internes a diminué de 14 685 personnes, passant de 385 827 en janvier à 371 142 en décembre 2021. Au même moment, la population des retournés quant à elle, a augmenté de 62 063, passant de 166 845 personnes en janvier 2021 à 228 908 en décembre 2021.

A travers les activités de Monitoring de protection, 4 259 incidents de protection ayant causé 8 658 violations de droits humains et affecté 15 475 victimes ont été collectés et documentés sur l'ensemble de la zone d'opération. Par rapport à l'année 2020, l'on a observé une baisse de l'ordre de 23,65% (11 341 violations de droits humains qui ont affectées 16 515 victimes). Cette situation se justifie par l'effet des diverses sessions de formations sur la protection des civils d'une part et de nombreuses campagnes de sensibilisations conduites dans les communautés sur différentes thématiques. Les données ont été partagées avec toutes la communauté humanitaire pour des actions appropriées, en fonction des besoins. Dans le domaine de la lutte contre les violences basées sur le genre, les partenaires du HCR ont collecté et documenté 1237 incidents liés à cette thématique. Une réponse plus ou moins holistique a été apporté à 387 cas (274 ont été référés vers les structures médicales pour une prise en charge médicale dont, 58 ayant

bénéficié des Kits PEP et 120 SVS référés vers la clinique juridique AVDH pour un accompagnement juridique). Toutes ces actions ont permis de réduire les stigmas du traumatisme des survivants de retrouver l'estime de soi. Dans le volet de l'amélioration des données sur l'état civil et le renforcement de l'enregistrement des naissances, la sous-délégation de Kalemie a apporté des appuis multiformes aux autorités et services de l'état-civil. Les actions ainsi déployées ont permis d'augmenter le taux de naissance, passant de 35% en 2020 à 46% en 2021.

II. PROTECTION

A. Monitoring de Protection

Les activités de monitoring de protection se sont considérablement renforcées tout au long de l'année 2021, permettant par la même occasion d'améliorer la qualité de la collecte et documents des incidents de protection. Au cours des six premiers de l'année, le projet de Monitoring couvrait 7 territoires (6 dans le Tanganyika et un dans le Haut-Katanga). Au second semestre, la stratégie a été de se focaliser dans le Tanganyika, avec les nouveaux hots spots à Kongolo et Nyuzu, l'objectif était d'assurer une meilleure présence dans ces localités. Au cours de cette période, 4 259 incidents de protection ayant engendré 8 658 violations de droits humains ont été collectés et documentés dans les provinces du Tanganyika et Haut-Katanga et respectivement dans les territoires de Kalemie, Moba, Nyunzu, Kongolo, Kabalo, Manono et Pweto. Ces différentes violations ont affecté 15 475 personnes. Les personnes retournées restent toujours les premières victimes des violations des droits humains. La collecte des données tout au long de l'année s'est voulue plus rigoureuse et harmonieuse, avec de meilleurs rapports et produits IM, partagés avec la communauté humanitaire pour orienter les interventions.

Besoins non couverts et Contraintes

- L'insécurité entretenue par les groupes armés et les miliciens de la communauté Twa dans certaines zones et le mauvais état des routes délabré, ne permettent pas l'accès physique aisé des animateurs de protection dans ces territoires ;
- La vétusté d'engins roulants (motos), mise à la disposition des équipes de collecte d'incidents rend difficiles la mobilité des agents dans les vastes zones et a risque d'insécurité et l'insuffisance de véhicules pour les missions d'évaluation avec la stratégie mobile ;
- Persistance de phénomène d'enlèvements des femmes et enfants après actions de plaidoyer dans différentes zones ;
- Couverture en réseau de communication limitée dans certaines zones d'intervention (dans certaines parties des territoires de Kongolo et Nyunzu) ;
- Absence des projets d'autonomisation des structures communautaires de protection
- Mise en des structures communautaires de protection multisectorielles ;
- Certaines zones dans lesquelles résident les retournés ayant des besoins de protection restent non couvertes par le monitoring de protection ;
- Ouverture de l'outil SAR vers d'autres acteurs Humanitaires pour recueillir les informations globales et permettre une réponse holistique.



*Dans le site d'Eliya, les femmes déplacées cultivent dans les champs afin de subvenir aux besoins de leur famille. Ici, une déplacée congolaise cultive du maïs pour nourrir ses enfants et ses petits enfants.
UNHCR/Capucine Jorda*

B. Violences basées sur le Genre (GBV)

Tout au long de l'année 2021, le système de monitoring mis en place par le HCR a permis de documenter 1237 incidents VBG dans les territoires de Kalemie, Nyunzu, Moba, Manono, Kongolo et Pweto. L'approche communautaire de protection adoptée dans la stratégie de protection, a contribué à alimenter la documentation des incidents VBG sur les axes moins couverts.

Dans le cadre de la réponse, le HCR a orienté sa stratégie sur le renforcement du partenariat afin d'améliorer et élargir l'accès des survivants (e) aux services de prise en charge. Au vu de ce qui précède, 387 SVS ont bénéficié d'un accompagnement psychosocial ; 274 SVS ont bénéficié de la prise en charge psychosociale et médicale et 120 SVS ont bénéficié des 3 volets de la réponse à savoir : psychosociale, médicale et juridique.

Concernant la prise en charge judiciaire, sur les 120 dossiers instruits au tribunal, 65 ont été pris en délibérés parmi lesquels 56 prévenus auteurs sont condamnées, 8 sont acquittés et 1 présumé auteur dont le TGI s'est déclaré incompétent parce que mineur.

La réponse juridique a permis aux survivantes d'obtenir justice et réparation mais constitue aussi un moyen de prévention aux VBG. Les activités de counseling ont permis de faciliter la détraumatisations et la résilience des survivantes de violences sexuelles plus particulièrement les cas de viol.

Dans le cadre de la prévention, 677 séances des sensibilisations couvrant 17929 personnes ; 892 spots sur les VBG ont été diffusés à travers les radios communautaires : Ces activités de sensibilisations ont été organisées à l'intention des populations affectées afin de contribuer au changement de comportement et renforcer la dénonciation face aux incidents VBG.

L'approche communautaire adoptée dans la stratégie des interventions en protection, a permis d'impliquer les communautés et a contribué à l'appropriation des activités de protection par ces dernières.

Les besoins non couverts et Contraintes

- Inaccessibilité de certaines zones suite à la dégradation des conditions sécuritaires et l'état des routes délabré ;
- Absence des services de référencement dans les milieux reculés ;
- Ressource financière limitée pour la réponse holistique de l'ensemble des survivantes ;
- Couverture de Kongolo, Kisengo, Bendera, Nyunzu ;
- Absence de réinsertion économique des survivantes ;
- Insuffisance des ressources pour la réponse juridique des survivantes ;
- Formation des leaders communautaires

C. Protection des enfants

Les activités permettant d'évaluer les avancées dans le domaine de la protection de l'enfant ont tourné autour de la collecte et documentation des incidents de protection touchant les enfants, l'identification des enfants à risques et la participation dans différentes plateformes traitant les questions des enfants. L'environnement de protection de l'enfant a été fortement marqué par les attaques des groupes armés et les conflits intercommunautaires, dans les zones de déplacement et de retour. Ainsi, 6,7% (1037) des victimes de violations de droits humains identifiés lors de Monitoring de protection sont des personnes de moins de 18 ans. 87 cas relevant du mécanisme de surveillance et de rapportage des graves violations des droits des enfants ont été documentés. Il s'agit des 37 cas d'utilisation d'enfants soit 43%, 25 cas des enlèvements d'enfants soit 29% (les violences sexuelles faites aux enfants viennent en troisième place avec 26% soit 23 cas enfin ; homicide avec 2% (2 cas).

Au cours de la même de la période différentes activités d'identification des enfants à besoins spécifiques ont été réalisées. 42 ENA et ES (24 garçons et 18 filles) ont été identifiés et placés dans 26 familles transitoires en collaboration avec les acteurs de protection de l'enfant. Ces familles ont été appuyés en cash pour couvrir les besoins alimentaires de leurs ménages. Les recherches familiales ont été initiées pour 23 ENA et ES. 17 recherches ont abouti et 15 enfants ont été réunifiés avec leurs familles biologiques.

20 acteurs de protection de l'enfant ont bénéficié d'une formation sur l'Identification, Documentation, Tracing et la Réunification familiale (IDTR) dans le cadre de renforcement continu des capacités opérationnelles. Cette formation avait pour objectif pour renforcer la compréhension des notions et aspects clés de séparation de famille.

Besoins non couverts et Contraintes

- Insuffisance des acteurs intervenants dans la protection de l'enfant
- Faible capacité de réponse aux problèmes de séparation familiales
- Appui très limité des FAT
- Faible couverture de la zone opérationnelle

D. Enregistrement à l'état-civil

La Sous-délégation de Kalemie s'est engagée, auprès des autorités provinciales, à mettre tout en œuvre pour remédier au faible taux d'enregistrement des naissances et participer à l'éradication de l'apatridie dans la province du Tanganyika. C'est ainsi que dès le début de l'année 2021, des actions fortes ont été entreprises, avec la remise des matériels de lutte contre l'apatridie (04 motos, 08 casques de protection, 250 cahiers villageois (autocopiant) de 100 pages, 6 calculatrices, 13 cahiers ministres, 35 grands classeurs, 13 boîtes de stylos Bic, 25 poches transparentes, Farde Chemise Rabat, 05 tampons, 02 mégaphones, papier duplicateur et 05 ancrés) au ministère de l'intérieur à Kalemie, à la chefferie Ntumbwe et aux administrateurs des territoires de Nyunzu et Moba. Les résultats ont été enregistrés très rapidement avec une augmentation sensible du niveau d'enregistrement des naissances à travers la stratégie qui a consisté à distribué des

cahiers villageois (procuration). Ces augmentations ont été plus perceptibles dans les territoires de Kalemie et Nyunzu, ce qui a eu comme un effet d'entraînement pour tous les autres territoires. Ainsi, alors que le taux d'enregistrement dans la province tournait autour de 30 à 35% depuis trois ans, on a pu atteindre 46% en 2021. En effet, 53 921 naissances (27 536 Filles et 26 385 Garçon) ont été enregistrées dont 30 119 à l'aide des procurations (cahier villageois). Parmi les naissances enregistrées, 52 811 (15 738 Filles et 15 231 Garçons) concernaient les enfants encore dans les délais légaux et 1 110 (476 filles et 634) à travers la procédure de jugement supplétif d'acte de naissance. Il est important de mentionner, la tenue d'un grand atelier à Lubumbashi, ayant abouti à l'élaboration d'une feuille de route, commune aux questions des provinces de l'Ex grand Katanga, auquel ont pris part 50 délégués (autorités administratives et société civile). Du côté de Nyunzu, 26 personnes, autorités locales, officiers et préposés d'Etat Civil ont été sensibilisé sur l'importance de l'acte de naissance et le remplissage, la tenue et le fonctionnement des cahiers villageois.

Besoins non couverts et Contraintes

- Manque d'engins roulants / moyens de transport pour faciliter le déplacement des préposés qui parcourent souvent des longues distances ;
- La non-motivation des préposés (UN), ne permet pas d'enregistrer un grand nombre des enfants dans le délai ;
- Manque des matériels nécessaires pour conduire les activités de sensibilisations dans différents villages étant donné que la population n'est pas suffisamment informée et mobilisée pour enregistrer les naissances à l'état civil ;
- Mise en place et rendre opérationnel le CTLA dans le Tanganyika,
- Réhabilitation des bureaux d'Etat civil dans le territoire de Moba et Nyunzu
- Besoin des ordinateurs et imprimantes pour appuyer la DIVINTER
- Mener les campagnes de sensibilisation sur les risques, causes et conséquences de l'Apatridie dans les territoires de Moba, Manono et Kabalo ;
- Création des bureaux secondaire dans la province du Tanganyika ;
- Café d'échange avec les Députés Provinciaux pour leur appropriation sur la lutte contre l'apatridie dans le Tanganyika ;
- Mettre en place le mécanisme de centralisation dans des archives pour le stockage des données.



La Sous-délégation du HCR à Kalémie est engagée auprès des personnes sous mandat pour la lutte contre l'apatridie. Ici, le partenaire du HCR enregistre la naissance d'un nouveau bébé d'une famille de déplacés. UNHCR/Aline Irakarama

E. Enregistrement et profilage des IDPs

La stratégie de la Sous-délégation en 2021 était d'enregistrer toutes les personnes devant bénéficier d'une assistance de la part du HCR. Au cours de la période couverte par le présent, 1 584 ménages ont bénéficié des assistances diverses. 300 ménages (1 293 personnes) ont été enregistrés, à travers l'outil Kobo Tools Box et les autres 1 284 ont été enregistrés dans un fichier Excel. Toutes les actions concourent à la mise en place des bases objectives pour toutes les interventions.

Besoins non couverts et Contraintes

- Absence de compromis sur les données entre les différents acteurs, y compris les autorités
- Insuffisance de coordination : certains acteurs interviennent et ne partagent pas les informations avec les autres acteurs
- Les données collectées restent trop insignifiantes face aux besoins réels dans ce domaine

F. Services aux personnes à besoins spécifiques

505 personnes à besoins spécifiques de différentes catégories ont été identifiées dont 129 Hommes, 372 Femmes et 4 garçons ; parmi lesquelles 100 personnes ont reçu une assistance en matériel (vêtement, kit agricole etc..) et 300 autres en kits de dignité, 10 femmes formées en saponification et en coupe et couture. 86 personnes à besoins spécifiques (60 femmes, 22 hommes et 4 garçons) ont bénéficié des abris transitionnels

Besoins non couverts et Contraintes

- Certaines zones sont inaccessibles, ce qui rend difficile et parfois impossible les activités d'identification
- Manque de moyen (logistiques et financières) des communautés pour collecter les besoins en temps réel
- De nombreux autres PBS identifiées à l'occasion des différentes évaluations et missions sur le terrain n'ont pu être assistés, c'est le cas des survivants de violence de Kongolo (285 SVS et 245 ENA)
- Insuffisance des capacités au sein des communautés pour une prise en charge communautaire des PBS

III. Cohabitation Pacifique, Mobilisation communautaire et Autonomisation

A. Cohabitation Pacifique

Dans le cadre du renforcement de la cohabitation pacifique, le bureau de Kalemie a effectué les réalisations suivantes en 2021 : 667 séances de sensibilisation sur la coexistence pacifique touchant un total de 18376 personnes ; 1030 spots sur la paix et 208 émissions ont été diffusées à travers les radios communautaires des territoires de Kalemie, Nyunzu, Manono, Moba et Pweto. Les activités de prévention ont favorisé un changement de comportement au sein des communautés initialement en conflit, en limitant les marginalisations, discriminations et favorisant le respect et la considération mutuelle.

Dans le cadre du rapprochement communautaire Twa-Bantou, 4 projets agricoles couvrant 98 ménages (55 Bantous et 43 Twa) sont réalisés à Nyunzu et Kalemie ; 12 équipes mixtes (Twa-Bantou) de foot mis en place et appuyés en équipement de jeux.

L'approche communautaire adoptée a permis de mettre en place et former 40 structures communautaire de protection qui travaillent dans la prévention des conflits dans les communautés.

Besoins non couverts et Contraintes

- Inaccessibilité de certaines zones à la suite de la dégradation des routes ;
- Présence des poches des résistances (milices) dans certaines zones ;
- Méfiance entre communauté Twa et Bantou ;
- Présence des clivages sociaux sur certains axes ;
- Formation des leaders communautaires ;
- Projet de rapprochement communautaire insuffisant à Manono, Moba, Nyunzu, Kalemie ;

B. Mobilisation communautaire

Dans le cadre de la mobilisation communautaire, le bureau de Kalemie a mis en place 40 nouvelles structures communautaires de protection en 2021, portant le nombre total de ces structures à 80. Ces structures communautaires sont composées de 1 466 personnes (920 H et 537 F) ; elles sont présentes dans les territoires de Kalemie, Moba, Manono, Kongolo, Nyunzu et Pweto. Elles interviennent dans l'identification des cas de protection à travers les alertes précoces, la prévention et la résolution des conflits, des activités de prévention contre les VBG et servent de premier palier pour une prise en charge communautaire des cas identifiés. Dans le cadre des renforcements des capacités, 681 membres issus des nouvelles structures de protection ont été formés sur les thématiques de protection notamment VBG, droit de l'homme, transformation des conflits, PSEA etc. Elles ont également reçu un appui en matériel de communication, visibilité, moyen de communication, fournitures de bureau et moyen logistique afin de faciliter leur fonctionnement. Par ailleurs, 11 ateliers ont été organisés dans le cadre de l'élaboration des plans locaux de protection au profit de 387 personnes membres des structures de

protection. Ces documents tracent le cadre opérationnel des interventions de ces structures. Ainsi, à la suite des formations et plans locaux de protection, les structures communautaires ont effectué 498 séances de sensibilisation, renseigné 175 incidents de protection, remonté 179 plaintes de différente nature et résolu 175 conflits. Les activités mises en œuvre ainsi que les résultats enregistrés ont permis de renforcer l'implication des communautés dans les activités de protection et d'améliorer la réponse.



*Dans le site d'Eliya, les femmes de la communauté se mobilisent pour faire face aux risques de violences basées sur le genre (GBV). Ici, des survivantes se tiennent ensemble pour lutter contre les VBG.
UNHCR/Capucine Jorda*

Besoins non couverts et Contraintes

- Inaccessibilité de certaines zones à la suite de la dégradation des routes ;
- Mouvement pendulaire de population affectant le fonctionnement des structures de protection ;
- Insuffisance des ressources pour l'appui des structures communautaires ; Renforcement des capacités des structures communautaires de protection ;
- Redynamisation des structures communautaires de protection inactif ;
- Absence des projets d'autonomisation pour les structures communautaires ;
- Appui matériel et logistique des structures de protection.

C. Appuis à l'autonomisation

Au courant l'année couverte par le présent rapport, la Sous-délégation a apporté un appui en cash à 100 femmes et filles dans le territoire de Manono, après une formation relative à la gestion de petit commerce. Au cours de cette session de formation, il était notamment question d'aider les bénéficiaires à se prendre en charge pour mener à bien les acquis du projet afin de leur permettre de vivre aisément dans le respect et la dignité humaine.

IV. SHELTER AND NFIS

A. Constructions et réhabilitation des abris et infrastructures

Dans le cadre des abris et infrastructures, 4 infrastructures ont été construites dans les territoires de Moba et Kalemie dans le but de renforcer la cohabitation pacifique entre les communautés Twa et bantou (01 école, 01 Maternité, 01 centre de jeunes et 01 centre pour femmes). Pour améliorer l'habitat des personnes vulnérables, 208 abris semi durables ont été construits à Kibi et 89 autres réhabilités à Kayobwe dans territoire de Moba. Cette activité, sur la base de l'inclusion a bénéficié aux membres des deux communautés, Twa et Bantou pour un meilleur rapprochement. Ces abris ont permis d'améliorer les conditions d'hébergement des communautés (Twa et Bantou) affectées. Cet appui ambitionne de consolider le retour et la paix dans cette zone.

Besoins non couverts et contraintes

- Faible capacité en abris par manque de financement ;
- Réticence de proposer des projets aux grands bailleurs de fonds tels que USAID, UKAID et les privées ;
- Très peu d'acteurs ont actuellement les capacités d'intervention en abris (OIM, NRC, UNHCR, ACTED)
- Après la fermeture des sites des PDIs, 3742 ménages retournés ont besoin d'abris transitionnels dans le territoire de Kalemie.
- Plus de 28 000 ménages restent dans le besoin d'assistance en abris d'urgence notamment dans les zones de santé de Kalemie, Nyunzu et Nyemba.
- Besoins en construction de 03 écoles primaires dans les zones de retour (Axes

Kalemie-Tabac, Kalemie-Lukwangulo, Kalemie-Nyunzu)

- La réponse abris apportée en 2021 par le HCR reste insuffisant par rapport au besoin (3,2%)

B. Distributions des Articles Ménagers Essentiels

Au cours de la période en revue, la Sous délégation du HCR Kalemie a appuyé au total, 2334 (1600 ménages retournés Twa et Bantou à Manono et 734 ménages sinistrés des inondations à Kalemie) en articles ménagers essentiels dans les territoires de Manono et de Kalemie. Ces interventions ont permis d'améliorer les conditions de vie des personnes affectées par les conflits intercommunautaires d'une part et d'autres part, celles touchée par les inondations. Par ailleurs, 500 bâches plastiques ont été distribuées à 250 ménages victimes des incendies à Kayobwe (Moba).

Besoins non couverts et Contraintes

- Diminution sensible du stock de contingence au niveau de Kalemie ;
- Insuffisance des stocks pouvant couvrir simultanément les besoins pour les personnes relevant de la compétence du HCR (Refugiés, Rapatriés, Personnes déplacées Internes) ;
- Insuffisance de capacités des acteurs AME pour couvrir les besoins du Tanganyika avec ses multiples déplacements, dus aux conflits armes et intercommunautaires.
- D'après le GT AME, plus de 20 000 PDIs et retournés récents sont dans le besoin en AME.

V. SOLUTIONS DURABLES

La zone couverte par la Sous-délégation de Kalemie est confrontée à deux situations qui mériteraient toutes deux une attention particulière. Il s'agit de la situation des personnes déplacées internes dans les sites et celles qui sont hors sites d'une part et d'autre part et celle des zones de retour. Les causes des mouvements des populations dans la zone de couverture sont liées à l'activisme des bandes et milices armées d'une part et d'autre part à la persistance des conflits intercommunautaires Twa-Bantou. Les personnes qui se déplacent s'installent soit dans les sites (Kalemie et Nyunzu), soit dans les familles d'accueil, dans les villages. Dans le cadre du retrait de la MONUSCO, la Sous-délégation est lead du groupe de Travail Solutions Durables, au regard du mandat de l'organisation. C'est dans ce cadre que la stratégie se décline en deux points essentiels.

A. Coordination des activités de fermeture des sites autour de Kalemie

A la suite d'une réunion de l'ICR du 30 Août 2021, recommandations a été faites à tous les acteurs ayant les capacités de soutenir le retour vers Taba Congo, zone de retour de 560 ménages (environ 2800 personnes). L'idée de faire de ce village un village pilote avec diverses interventions pour rendre durable le retour. Il était question pour la Sous-délégation d'accompagner le retour en supportant le transport, en octroyant un cash à usage multiples pour permettre aux ménages de se réintégrer dans leurs villages de retour ou de s'intégrer dans leurs zones de relocalisation respectives. L'autre axe d'intervention de la Sous-délégation s'orientait vers le renforcement des infrastructures sociales de base dans les zones de retour et de relocalisation.

B. Projet d'appuis multisectoriels pour une réintégration réussie.

La sous-délégation a travaillé en 2021 sur le projet de villagisation pour adresser la question des sites qui n'étaient pas concernés par le processus de fermeture, en raison notamment de la volatilité de la situation sécuritaire de la province du Tanganyika. En effet, les déplacés sont à un certain niveau déjà intégrés dans les communautés où sont installés leurs sites. Ils se font soigner dans des centres de santé dans les communautés. Leurs enfants vont à l'école dans les communautés. Ils font du commerce au sein des communautés et travaillent pour des autochtones. En retour, les populations hôtes bénéficient de certains services disponibles sur les sites de déplacés – comme l'eau par exemple. Il y a donc déjà une réalité de « vivre-ensemble » entre ces déplacés et les populations des villages avoisinants.

L'objectif général de cette Proposition est de transformer les sites de Kabembe, de Mwaka, de Likasa, de Kisalaba, de Eliya et de Kikumbe en villages ou en cités selon le Plan de développement local de la Province de Tanganyika. Cet objectif se décline en ces objectifs spécifiques ci-dessous :

- ❖ Remplacer les abris d'urgence dans les sites par des abris durables ;
- ❖ Mettre en place des infrastructures de services multisectoriels dans l'espace des sites et dans les villages environnants ;
- ❖ Fournir un paquet AGR aux ménages IDPs pour faciliter la transition site-village ;
- ❖ Mettre en place des projets socioéconomiques intégrateurs ;
- ❖ Plaidoyer auprès des Autorités pour une prise en charge sociale des villages ;
- ❖ Formation sur la mobilisation communautaire pour les habitants des villages.

Le projet a été présenté et obtenu l'adhésion des autorités provinciales.

Besoins non couverts et Contraintes

La mise en œuvre des activités en lien avec les solutions a été confrontée à la modicité dans fonds, à l'insuffisance d'engagement de la part des autorités provinciales et à l'insuffisance de coordination entre les acteurs humanitaires. Ainsi, ceux qui avaient les

fonds se sont lancés sans se rassurer que les autres pourraient suivre. Cette situation a eu pour conséquence que les zones de retour ou de relocalisation n'étaient pas toujours prêtes pour un accueil dans la sécurité et la dignité des retournés.

VI. LOGISTIQUE

A. Gestion des véhicules et du carburant

En 2021, la logistique a accompagné quasiment tous les projets implémentés en directe ou via les partenaires. La Sous Délégation dispose de trois entrepôts à Kalemie gérés par le partenaire AIRD, sous le contrôle du HCR via la section logistique. Les CRIs y sont entreposés. Des inventaires périodiques sont faits afin de rapprocher les stocks théoriques et physiques et se rassurer de l'états des CRIs. La sortie des CRIs se fait suivant les procédures en vigueur et le transport est assuré par le partenaire AIRD dans les différents sites.

Les moyens logistiques, bien qu'indisponibles par moment ou défectueux, sont entretenus par le partenaire logistique afin de répondre au mieux aux projets du HCR et ses partenaires. Trois stations de garage et maintenance sont à Kalemie, Pweto et Lubumbashi pour le maintien des moyens logistiques. Ces garages ont été renforcés en 2021 par quelques outillages afin de les rendre plus réponsants et opérationnels. La station de carburant de Kalemie, gérée par AIRD a rencontré quelques difficultés liées au fonctionnement (problème de calibrage et jaugeage). Une autre solution a été trouvée, permettant la continuité des approvisionnements du carburant auprès du fournisseur (PrimeFuel).

La logistique a appuyé les différentes sections, notamment la Protection, dans les organisations des différents ateliers et réunions qui se sont déroulés à Kalemie, Lubumbashi et dans d'autres localités de la sous délégation.

Quelques défis sont rencontrés au niveau des approvisionnements des pièces détachées des véhicules légers et camions. Les commandes passées via des fournisseurs dans d'autres villes et régions du pays prennent souvent assez de temps pour être acheminées sur Kalemie.

Dans la mise en œuvre des différents projets, la sous délégation a enregistré des cas d'accident. Il y a eu au total 05 cas d'accidents des véhicules et camions qui ont été réparés par le partenaire AIRD. Un véhicule a été déclaré irréparable par GFM et a été déclassée pour une vente.

La section logistique a facilité les approvisionnements des biens et services sous le budget Programme dans les règles de l'art et s'est assurée que les délais soient respectés afin de permettre le déroulement des différentes activités. Ci-dessous un aperçu global des achats

effectués sous des PO's pour le compte de l'Administration et du programme pour les activités de l'année 2021.

Row Labels	AO Total	PF Total	PJ Total	PP Total	Grand Total
<1/12/2021					
Jan	11326.41				11326.41
Feb	89038.03				89038.03
Mar	55165.38	5971.34			61136.72
Apr	22800	22455.45			45255.45
May	31151.99	3990			35141.99
Jun	13964				13964
Jul	3100	64164.09	4168.5		71432.59
Aug	36465.98	22971.64		5340.5	64778.12
Sep	5576.92				5576.92
Oct	77400	12050			89450
Nov	29562.5				29562.5
Dec	113562.49	92750.32			206312.81
Non-PO (mini achats)					21776.49
Grand Total	489113.7	224352.84	4168.5	5340.5	744,752.03

Besoins non couverts et contraintes

- Quelques défis sont rencontrés au niveau des approvisionnements des pièces détachées des véhicules légers et camions. Les commandes passées via des fournisseurs dans d'autres villes et régions du pays prennent souvent assez de temps pour être acheminées sur Kalemie.
- Dans la mise en œuvre des différents projets, la sous délégation a enregistré des cas d'accident. Il y a eu au total 05 cas d'accidents des véhicules et camions qui ont été réparés par le partenaire AIRD. Un véhicule a été déclaré irréparable par GFM et a été déclassée pour une vente
- Demandes d'achat non exécutées à cause des restrictions budgétaires

VII. **ICT**

A. Réalisations

- Le câblage informatique structuré au bureau de Kalemie a été implanté et effectué avec succès permettant ainsi aux utilisateurs de travailler avec aisance par une fluidité dans le transfert d'informations, car la bande passante d'Internet allouée a été augmentée.
- L'appui et le support utilisateur de la section ICT ne s'était pas limité seulement au bureau, mais aussi lors de l'opération de rapatriement des réfugiés congolais de Zambie, en procédant à l'électrification et installation de l'Internet au centre de transit, le suivi et la maintenance.

Besoins non couverts et contraintes

- Nécessité d'assurer efficacement la couverture radio HF dans la zone d'intervention lors des différentes missions par véhicules. D'où, l'impérieuse nécessité d'associer l'équipe ICT lors des prochaines missions par route des autres sections afin de tester, identifier les points faibles de communication (liaisons HF) longues distances entre les véhicules et la salle radio UNHCR Kalemie, et ainsi apporter des correctifs dans la reprogrammation ou installation des équipements radios.

VIII. COORDINATION ET RENFORCEMENT DU LEADERSHIP

A. Cluster Protection

Le cluster Protection s'est voulu plus présent dans la mobilisation des acteurs de protection de la zone d'intervention, c'est ainsi qu'au courant de l'année 2021, 10 réunions de coordination de protection ont été organisées en présentiel et en ligne (20 participants réguliers en moyenne sont présents) avec un agenda défini conjointement avec les membres du cluster protection. Le cluster protection a coordonné l'intégration des questions de protection transversale dans la réponse humanitaire et dans le travail des Clusters, y compris par les sous-groupes thématiques en veillant à la prise en compte, de l'âge, du genre et de la diversité. Huit (8) missions d'évaluations conjointes des besoins de protection ont été réalisées par le cluster et les rapports avec des recommandations multisectorielles sont partagés à la communauté humanitaire.

B. Cluster Abri

Depuis janvier 2021, l'architecture de coordination du cluster Abri a été changée, transformant ainsi le GT abri en cluster Abri sous le lead du HCR en lieu et place de UNICEF. Les partenaires du Cluster Abris dans la province du Tanganyika ont assisté 86 510 personnes (16 331 ménages). Cela représente 39% des personnes ciblées dans le HRP 2021, les besoins en abris restent par conséquent considérables. Dans le cadre de coordination, 11 réunions ont été organisées au niveau de Kalemie avec en moyenne 18 participants entre autres OCHA, OIM, UNICEF, CONCERN, ACTED, AIRD, NRC, CRS, LIDEAS, LIZADEL, CARITAS, CROIX ROUGE Nationale, etc.

Pour faciliter le rapportage, l'outil en ligne SIRAL-KOBO a été remplacé par la 5W qui ne requiert pas forcément une bonne connexion internet. Le Cluster Abris, en concertation avec le cluster Protection, a organisé 1 atelier stratégique pour l'intégration des aspects de protection et de PSEA dans toutes les activités de construction d'abris. 20 personnes ont participé à cet atelier dont 2 membres du gouvernement provincial du Tanganyika. En outre, 1 autre atelier Handicap et inclusion a été organisé par l'ONG HANDICAP INTERNATIONAL et le cluster Abri Pole Sud-Est dans le but de renforcer l'efficacité et la qualité de la réponse en abris.

C. Groupe de Travail CCCM

Le GT CCCM, sous le leadership de la sous-Délégation, a réalisé seize (16) réunions de coordination CCCM. En moyenne, vingt (20) acteurs participent – en présentiel ou à distance via Teams – à ces réunions. Des outils d'analyse, de rapportage et de suivi en CCCM ont été conçus par le HCR. Cela a permis une meilleure orientation des acteurs intervenant dans les sites et du coup une meilleure réponse aux besoins multisectoriels des PDIs en évitant les duplications.

De concert avec le Cluster CCCM Global, la sous-Délégation a contribué à la réalisation d'une Formation CCCM au bénéfice des Autorités étatiques, des gestionnaires de sites et des acteurs intervenant au sein des sites de PDIs. Cela a facilité une meilleure compréhension par ces acteurs des mécanismes de coordination et des principes et approches dans la réponse auprès des PDIs.

Le Bureau a également réalisé des sessions de formations en « gouvernance locale » et en « protection à base communautaire » pour les Comités sectoriels de tous les sites de PDIs et les notables des villages d'accueil. Ces séances de formation ont touché 450 personnes dont 177 femmes dans les sites et les villages. 75 leaders communautaires y ont également participé. Cela a facilité la coordination des services au sein de ces sites et ces villages.

En Février 2021, la sous-Délégation a fourni un appui technique (un Formateur) dans la réalisation d'un Séminaire CCCM organisé par le Global Cluster. Des autorités provinciales, des gestionnaires de sites et des acteurs humanitaires intervenant dans la réponse au sein des sites de PDIs y ont participé. Cette formation a permis chez les participants une meilleure compréhension des principes et approches du CCCM. En effet, l'implication de la DIVAH, organe représentant les Autorités dans la structure CCCM, dans les activités CCCM sur le terrain a été plus fortement remarquée après. Et les sites mieux coordonnés qu'avant.

Besoins non couverts et contraintes

- L'insécurité entretenue par les groupes armés et les miliciens de la communauté Twa dans certaines zones et le mauvais état des routes, ne permettent pas l'accès physique des acteurs humanitaires et protection dans ces territoires.
- Absence des services de prise en charge dans certaines localités les milieux reculés ;
- Vaste étendue de la zone à couvrir ;
- La vétusté d'engins roulants (motos), mis à la disposition des équipes de collecte d'incidents rend difficiles la mobilité des agents dans les vastes zones et a risque d'insécurité et l'insuffisance de véhicules pour les missions d'évaluation avec la stratégie mobile.
- Persistance de phénomène d'enlèvements des femmes et enfants malgré les actions de plaidoyer dans différentes zones.
- Couverture en réseau de communication limitée dans certaines zones d'intervention pour communiquer à temps certains incidents qui nécessitent des interventions urgentes

- Manque d'engins roulants / moyens de transport pour faciliter le déplacement des préposés et l'acheminement des procurations vers les BEC dans les villages éloignés.
- Manque des matériels nécessaires pour conduire les activités de sensibilisation dans différents villages étant donné que la population n'est pas suffisamment informée et mobilisée pour enregistrer les naissances à l'état civil.
- Absence d'un mécanisme de centralisation dans des archives pour le stockage des données en un même endroit
- 61% de personnes restent dans le besoin d'assistance en abris. Le Cluster Abris reste l'un des secteurs les moins bien financés en RD Congo et les besoins en abris restent considérables.
- Les bénéficiaires des localités de Kongolo, Kisengo, Bendera, Nyunzu n'ont pas accès à l'assistance ;
- Absence de réinsertion économique des survivantes ;
- Insuffisance des ressources pour apporter la réponse juridique à tous les survivants de violences, y compris les femmes et les enfants ;
- Absence des projets d'autonomisation des structures communautaires de protection.
- Les données du Monitoring de protection ne reflètent pas la réalité du terrain, en effet, 70% de zone n'est pas couverte par le projet et seuls 11 moniteurs sont déployés sur le terrain.

LEÇONS APPRISES ET PERSPECTIVES

En 2021, des résultats satisfaisants ont été réalisés avec plus ou moins de succès. Dans l'opération des réfugiés notamment, même si beaucoup reste à faire, c'est avec beaucoup de satisfaction que la sous-délégation de Kalemie peut se vanter des réalisations dans le domaine de l'autonomisation, avec en prime l'ouverture d'un atelier de couture, sans compter tous les autres projets d'élevage ou d'agriculture. Cependant, les interventions dans le domaine d'assistance aux personnes déplacées internes et retournées sont restées très limitées, en raisons notamment de l'indisponibilité des fonds. C'est ainsi que la place de leader du HCR en matière des solutions est culturellement disputée par d'autres agences.

En 2021, les besoins non couverts sont restés importants et été rappelés dans chaque secteur. Il est important pour la sous-délégation de les identifier de manière froide afin d'être plus crédible et revendiquer la place de lead et ou co-lead pour le HCR dans tous les forums de coordination d'une part et de la qualité et spécificité de la réponse basée sur la centralité de la protection. La complexité de la zone d'intervention, à la fois zone de retour et de nouveaux déplacements d'une part et d'autre part de l'installation des PDI dans les communautés d'accueil rend peu visible les interventions.

Les services sociaux de base (écoles et centres de santé) et les abris sont de manière générale les premières cibles des destructions et incendies dès qui survient un conflit aussi minime soit-il. À titre d'exemple, les incendies de près de 200 abris à Kayobwe dans le territoire de Moba, à la suite des décès de 4 enfants issus de la communauté Twa. De tels exemples sont nombreux dans plusieurs localités de la zone d'opération. Une évaluation avait été effectuée dans le même territoire et fait ressorti un besoin criard en infrastructures d'état-civil et engagement avait été pris pour la construction d'au moins un centre d'état-civil à Kassambala. Si des interventions ont permis d'accompagner les ménages victimes des incendies, il reste que rien n'a finalement été fait dans le domaine des infrastructures. Globalement, ce secteur est l'un des moins financé de toute l'opération.

Les interventions de la Sous-délégation s'inscrivant dans la continuité, les défis, contraintes de l'année écoulées doivent se transformer en opportunités et les gaps quant à eux doivent servir de boussole pour l'année 2022. La sous-délégation devra être plus spécifique et mieux orienter ses interventions, qui doivent toutes être soutenues par des documents de stratégie en droite ligne avec la politique du HCR et les orientations stratégiques de la Représentation de Kinshasa. Sans être exhaustifs, les principales perspectives pour 2022 seront :

- Améliorer le suivi et évaluation de la mise en œuvre des partenaires ;
- Renforcer la place du HCR au sein des forum de coordination Renforcement de la collaboration entre la coordination des 3 clusters dont le HCR assure le lead ;
- Améliorer les outils de collecte des informations ;
- Rendre fonctionnel les systèmes de référence existants, notamment dans le domaine de violences basées sur le genre et la protection de l'enfant ;
- Renforcer le partenariat avec les autorités provinciales, y compris le secteur privé
- Renforcer la participation des collègues de la protection dans les divers sous-clusters/GT (GBV, CP, Education, Protection, y compris PM, LTP, DIC, LAM.
- Renforcer le leadership du HCR dans la recherche des solutions durables dans le contexte du retrait de la MONUSCO :
- Accompagner la fermeture des cinq sites concernés par le processus
- Mettre en œuvre le projet d'appuis multisectoriels pour une réintégration réussie (projet de villagisation).
- Se positionner dans la nouvelle approche de travail avec le Nexus Humanitaire-Développement-Paix.

[RAPPORT ANNUEL 2021 SOUS-DÉLEGATION UNHCR KALEMIE]

Janvier 2021 – Décembre 2021



Pour plus d'informations:

Aline Irakarama

Associate External Relations & Reporting Officer

Email: irakaram@unhcr.org